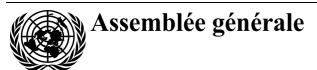
Nations Unies A/AC.105/L.276



Distr. limitée 16 avril 2010 Français Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Cinquante-troisième session

Vienne, 9-18 juin 2010

#### Ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session\*

#### I. Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture de la session.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Élection du Bureau.
- 4. Déclaration du Président.
- 5. Débat général.
- 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
- 7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
- 8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session.
- Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
- 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
- 11. Espace et société.
- 12. L'espace et l'eau.

V.10-52841 (F)





<sup>\*</sup> Le présent document n'a pas été présenté dans le délai requis conformément à la règle des 10 semaines en raison de la date de finalisation du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session, tenue du 22 mars au 1<sup>er</sup> avril 2010.

- 13. Espace et changements climatiques.
- 14. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
- 15. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.
- 16. Questions diverses.
- 17. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

#### II. Annotations\*

#### 3. Élection du Bureau

Conformément aux décisions que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a prises à sa cinquante-deuxième session et que l'Assemblée générale a approuvées par sa résolution 64/86, le Comité élira Dimitru-Dorin Prunariu (Roumanie), Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) et Raimundo González Aninat (Chili) Président, Première Vice-Présidente et Deuxième Vice-Président/Rapporteur, respectivement, pour la période 2010-2011.

À sa quarante-septième session, en 2010, le Sous-Comité scientifique et technique a élu Ulrich Huth (Allemagne) Président pour un mandat de deux ans (A/AC.105/958, par. 9).

À sa quarante-neuvième session, en 2010, le Sous-Comité juridique a élu Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) Président pour un mandat de deux ans (A/AC.105/942, par. 1).

#### 4. Déclaration du Président

Une fois que le Comité aura adopté son ordre du jour et élu son Bureau, le Président du Comité fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa cinquante-deuxième session.

#### 5. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. À titre indicatif, les déclarations faites au titre de ce point de l'ordre du jour ne devraient pas dépasser 10 minutes.

#### 6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Au paragraphe 42 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui en rendre compte à sa soixante-cinquième session, et est convenue que, ce faisant, le Comité pourrait envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par les conférences de l'espace pour les Amériques et les conférences des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, ainsi que le rôle que les

<sup>\*</sup> Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable.

## 7. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Dans sa résolution 59/2, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait poursuivre, lors de ses futures sessions et à compter de sa quarante-huitième session, l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra atmosphérique (UNISPACE III) jusqu'à ce que le Comité estime que des résultats concrets ont été obtenus.

Dans sa résolution 64/86, l'Assemblée a noté avec satisfaction qu'un certain nombre des recommandations figurant dans le Plan d'action avaient été mises en œuvre et que des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans l'application des recommandations restantes.

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-septième session, a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/958, annexe I, sect. III). Le Sous-Comité s'est félicité de la décision du Groupe de travail plénier de concentrer ses efforts, concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III, sur la contribution du Comité aux travaux de la Commission du développement durable (A/AC.105/958, par. 56, et annexe I, par. 6).

Le Comité sera saisi d'un document de séance contenant un modèle pour préparer sa contribution aux travaux menés par la Commission au titre des modules thématiques pour 2012-2013.

#### 8. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quaranteseptième session

Conformément au paragraphe 8 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-septième session, a examiné les questions de fond ci-après.

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session contient un examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et de ses activités pour 2009 et 2010 (A/AC.105/958, par. 27 à 35). Le Sous-Comité a recommandé d'approuver le programme d'activités proposé pour 2010 (A/AC.105/958, par. 35). Le Bureau des affaires spatiales informera le Comité des activités proposées pour 2011.

Conformément au paragraphe 9 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail plénier qui a examiné, entre autres questions, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail, qui portait notamment sur l'examen du Programme pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/958, par. 25, et annexe I, par. 2 et 3).

Au paragraphe 25 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, devraient continuer à rendre compte tous les ans de leurs activités au Comité.

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Les délibérations que le Sous-Comité scientifique et technique a tenues sur le point de son ordre du jour relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 47 à 57).

Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/958, annexe I, sect. III).

Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Les délibérations que le Sous-Comité scientifique et technique a tenues sur le point de son ordre du jour afférent aux questions relatives à la télédétection de la Terre sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 58 à 66).

#### Débris spatiaux

Les délibérations que le Sous-Comité scientifique et technique a tenues sur le point de son ordre du jour relatif aux débris spatiaux sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 67 à 89).

Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction l'exposé que le représentant de l'Inde a présenté en sa qualité de Président du Comité de coordination interinstitutions, conformément à ce que le Comité était convenu et dont il était rendu compte au paragraphe 116 du rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session, tenue en 2009¹. Le Sous-Comité a prié le Comité de coordination interinstitutions de l'informer des éventuelles révisions qu'il apporterait à ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux compte tenu de l'évolution des technologies et des pratiques en matière de réduction des débris. Il a noté qu'il pourrait être nécessaire de modifier les Lignes directrices en fonction de ces révisions (A/AC.105/958, par. 73).

Systèmes spatiaux au service de la gestion des catastrophes

Au paragraphe 20 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prévues, pour la période 2007-2009, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20).

Au paragraphe 21 de la même résolution, l'Assemblée générale a approuvé le plan de travail de UN-SPIDER pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/AC.105/937, annexe) et a invité les États Membres à fournir, à titre volontaire, tout l'appui nécessaire à ce programme, y compris sur le plan financier, pour lui permettre d'exécuter son plan de travail.

Au paragraphe 22 de la même résolution, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que, conformément à sa résolution 61/110, des bureaux régionaux d'appui avaient été créés en Iran (République islamique d'), au Nigéria et en Roumanie, et qu'un accord de coopération avait été conclu avec le Centre asiatique de prévention des catastrophes pour appuyer la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme UN-SPIDER.

Les délibérations que le Sous-Comité scientifique et technique a tenues sur le point de son ordre du jour relatif aux systèmes spatiaux utilisés au service de la gestion des catastrophes sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 90 à 102).

Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant ce point (A/AC.105/958, par. 102, et annexe I, par. 10 à 13).

À la demande du Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique, le Comité sera saisi d'un document de séance contenant, pour qu'il l'examine, une proposition concernant la création d'un fonds destiné à SpaceAid (A/AC.105/958, annexe I, par. 12).

Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

Au paragraphe 18 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale s'est félicitée des progrès réalisés par le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite en vue d'assurer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de promouvoir l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite et leur intégration dans les infrastructures nationales, en particulier des pays en développement.

Au paragraphe 19 de la même résolution, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité selon laquelle le Bureau des affaires spatiales devrait continuer d'assurer le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

Les délibérations que le Sous-Comité scientifique et technique a tenues sur le point de son ordre du jour relatif aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 103 à 121).

Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Au paragraphe 11 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, adopté par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-sixième session et approuvé par le Comité à sa cinquante-deuxième session.

Au paragraphe 12 de la même résolution, l'Assemblée a noté que la Commission des normes de sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique avait

approuvé le Cadre de sûreté à sa vingt-cinquième session, en avril 2009, et s'est félicitée de la coopération constructive et efficace entre le Sous-Comité et l'Agence aux fins de l'élaboration du Cadre de sûreté, qui constituait un exemple de coopération fructueuse entre organismes des Nations Unies.

Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur le point de son ordre du jour relatif à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 122 à 137).

En application du paragraphe 9 de la résolution 64/86 de l'Assemblée, le Sous-Comité, à sa quarante-septième session, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace. Il a fait sien le rapport du Groupe de travail, y compris l'accord réalisé sur le plan de travail du Groupe pour la période 2010-2015 (A/AC.105/958, par. 134, et annexe II).

#### Objets géocroiseurs

Au paragraphe 9 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité scientifique et technique devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/958, par. 152, et annexe III).

Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur le point de son ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 138 à 152).

Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

Le Sous-Comité scientifique et technique s'est félicité des informations fournies dans le rapport annuel 2009 soumis par le Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites, et a invité l'IUT à continuer de lui soumettre des rapports.

Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur le point de son ordre du jour relatif à l'examen de la nature physique, de l'utilisation et des applications de l'orbite des satellites géostationnaires sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 153 à 161).

#### Initiative internationale sur la météorologie spatiale

Au paragraphe 10 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce qu'à sa quarante-septième session, le Sous-Comité scientifique et technique commencerait à examiner, dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel, un nouveau point intitulé "Initiative internationale sur la météorologie spatiale".

Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 162 à 173).

Viabilité à long terme des activités spatiales

Au paragraphe 10 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce qu'à sa quarante-septième session, le Sous-Comité scientifique et technique commencerait à examiner, dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel, un nouveau point intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales". Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/958, par. 174 à 203).

Le Sous-Comité est convenu que les éventuelles lignes directrices de bonne pratique qui seraient élaborées devraient être appliquées à titre volontaire et être axées sur des mesures pratiques et prudentes à court et moyen terme qui pourraient être mises en œuvre en temps voulu.

Le Sous-Comité a reconnu que, si ces lignes directrices étaient élaborées, des dispositions adéquates devraient être prévues pour qu'elles puissent, à l'avenir, être réexaminées et actualisées compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de leur application et des nouveaux défis qui pourraient apparaître en raison de l'évolution des utilisations de l'espace.

Le Sous-Comité a créé le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et a élu Peter Martinez (Afrique du Sud) Président de ce Groupe.

Le Sous-Comité a recommandé au Comité que, compte tenu de l'importance de la question, le Groupe de travail soit autorisé à tenir une séance pendant la cinquante-troisième session du Comité, en juin 2010, avec des services d'interprétation dans les six langues de l'ONU, afin d'élaborer plus avant son mandat et ses méthodes de travail.

Le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail devrait examiner tous les aspects de la viabilité à long terme des activités spatiales, y compris leur contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement, et d'une manière compatible avec les utilisations pacifiques de l'espace. Le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail devait mettre à profit les progrès accomplis au sein des entités existantes, notamment, mais pas uniquement, les entités commerciales de l'industrie spatiale, les autres groupes de travail du Sous-Comité, la Conférence du désarmement, l'Union internationale des télécommunications, le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux, 1'Organisation internationale de normalisation, 1'Organisation météorologique mondiale et le Service international de l'environnement spatial. Le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail devrait éviter d'engager des travaux susceptibles de faire double emploi avec ceux entrepris par ces entités internationales et chercher au contraire à recenser les questions liées à la viabilité à long terme des activités spatiales dont elles ne s'occupaient pas.

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique

Conformément au paragraphe 9 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-septième session, a demandé au Groupe de travail plénier d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du

Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire, telles qu'elles figurent dans le rapport du Groupe (A/AC.105/958, par. 205, et annexe I, par. 18).

Le Groupe de travail plénier est convenu que le thème du colloque devant être organisé en 2011 par le Comité de la recherche spatiale conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), serait "Protection de la planète" (A/AC.105/958, annexe I, par. 15). Le Groupe de travail plénier a prié le Secrétariat de prendre, en consultation avec le Président du Sous-Comité, des mesures pour rationaliser et optimiser l'usage que le Sous-Comité faisait de son temps, y compris pour programmer le colloque (A/AC.105/958, annexe I, par. 17).

### 9. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Conformément au paragraphe 4 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique, à sa quarante-neuvième session, a examiné les questions de fond ci-après.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 5 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-neuvième session, devrait convoquer de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Le Sous-Comité a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'état et à l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 27 à 41).

Le Sous-Comité s'est déclaré satisfait de la tenue, parallèlement à sa session, d'un séminaire informel sur l'Accord sur la Lune, organisé par l'Autriche. Ce séminaire avait pour objectif principal de traiter des avantages de l'adhésion à l'Accord sur la Lune et des raisons pour lesquelles certains États n'y avaient pas adhéré, en vue d'apporter une contribution utile au débat du Sous-Comité et du Groupe de travail.

Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/942, par. 28, et annexe I). Il a fait sienne la recommandation tendant à proroger d'un an le mandat du Groupe de travail. Il a été convenu que le Sous-Comité, à sa cinquantième session, en 2011, examinerait la nécessité de proroger plus avant le mandat du groupe (A/AC.105/942, par. 40).

Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 42 à 54).

Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré aux questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'UIT. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 55 à 75).

En application du paragraphe 5 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, et a approuvé le rapport de ce Groupe (A/AC.105/942, par. 57, et annexe II).

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'examen et à la révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace en tant que thème/point de discussion distinct. Le Sous-Comité a décidé que cette question devait rester inscrite à son ordre du jour. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 76 à 88).

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour consacré à l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, en tant que thème/point de discussion distinct. Il est convenu que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour de sa cinquantième session. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 89 à 106).

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

Le Sous-Comité juridique a examiné la question du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial en tant que thème/point de discussion distinct. Il est convenu que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour de sa cinquantième session. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 107 à 126).

Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

Le Sous-Comité juridique a examiné le point de son ordre du jour consacré à l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures

de réduction des débris spatiaux en tant que thème/point de discussion distinct. Il est convenu que cette question devait rester inscrite à l'ordre du jour de sa cinquantième session. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 127 à 148).

Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Le Sous-Comité juridique a examiné le point de son ordre du jour consacré à l'échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa cinquantième session<sup>2</sup>. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 149 à 159).

En application du paragraphe 5 de la résolution 64/86 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et a approuvé le rapport de ce Groupe (A/AC.105/942, par. 150, et annexe III).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique

Dans sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-neuvième session, soumettrait au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ses propositions concernant les nouvelles questions qu'il devrait examiner à sa cinquantième session, en 2011. Les délibérations que le Sous-Comité a tenues sur ce point à sa quarante-neuvième session sont relatées dans son rapport (A/AC.105/942, par. 160 à 172). Le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité pour inscription à l'ordre du jour de sa cinquantième session, comme indiqué dans son rapport (A/AC.105/942, par. 163).

Le Sous-Comité est convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient à nouveau être invités à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de la première semaine de sa cinquantième session (A/AC.105/942, par. 166).

#### 10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner le point de son ordre du jour intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle".

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ibid., soixante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/62/20), par. 219.

#### 11. Espace et société

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Espace et société", le thème spécial de discussion "L'espace et l'enseignement".

Le Groupe de travail plénier du Sous-Comité scientifique et technique a recommandé que la question de la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales soit examinée au titre du point "Espace et société" de l'ordre du jour du Comité (A/AC.105/958, annexe I, par. 9).

#### 12. L'espace et l'eau

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner le point de son ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau".

#### 13. Espace et changements climatiques

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner le point de son ordre du jour intitulé "Espace et changements climatiques".

#### 14. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner le point de son ordre du jour intitulé "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies".

La Réunion interorganisations sur les activités spatiales a tenu sa trentième session à Genève du 10 au 12 mars 2010. Le rapport de la Réunion (A/AC.105/960) et celui du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2010-2011 (A/AC.105/961), approuvé par la Réunion interinstitutions à sa trentième session, seront soumis au Comité à sa cinquante-troisième session.

## 15. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner le point de son ordre du jour intitulé "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", afin qu'il puisse finaliser son rapport contenant des recommandations sur les moyens d'encourager la coopération internationale en vue de mettre en place les infrastructures nationales nécessaires pour l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

#### 16. Questions diverses

Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013

Au paragraphe 11 de sa résolution 58/89, l'Assemblée générale a entériné l'accord auquel le Comité était parvenu sur la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>3</sup>, sur la base des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>4</sup> approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 52/56.

Conformément aux mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires, le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, convenir de la composition de l'ensemble des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013. À cette fin, les cinq groupes régionaux devraient parvenir à un consensus et communiquer le nom du candidat convenu au Comité<sup>5</sup>.

#### Rôle et activités futurs du Comité

Au paragraphe 2 de sa résolution 64/86, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait, à sa cinquante-troisième session, continuer d'examiner, au titre du point de son ordre du jour intitulé "Questions diverses", la question de son rôle et de ses activités futurs.

Le Comité sera saisi d'un document de travail présenté par son Président pour la période 2008-2009 et intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies" (A/AC.105/L.278).

#### Composition du Comité

Le Sous-Comité scientifique et technique, à sa quarante-septième session, et le Sous-Comité juridique, à sa quarante-neuvième session, ont pris note de la demande qu'a présentée la Tunisie pour siéger au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/958, par. 4, et A/AC.105/942, par. 5). À sa cinquante-troisième session, le Comité prendra une décision en ce qui concerne cette demande.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, par. 5 à 9.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Conformément à la décision prise par le Comité à sa quarante-sixième session, un représentant d'un pays du Groupe des États d'Asie assumera la présidence du Comité, un représentant d'un pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États la première vice-présidence, un représentant d'un pays du Groupe des États d'Europe orientale la deuxième vice-présidence et la fonction de Rapporteur du Comité, un représentant d'un pays du Groupe des États Amérique latine et des Caraïbes la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et un représentant d'un pays du Groupe des États d'Afrique la présidence du Sous-Comité juridique pour la période 2012-2013.

#### Statut d'observateur

À sa cinquante-deuxième session, le Comité est convenu de reporter à sa cinquantetroisième session sa décision concernant l'octroi du statut d'observateur permanent à l'Association internationale pour l'avancée de la sécurité spatiale, compte tenu de la nécessité d'obtenir de plus amples renseignements.

Le Comité examinera, à sa cinquante-troisième session, ses règles et procédures relatives à l'octroi du statut d'observateur permanent aux organisations non gouvernementales.

#### Organisation des travaux

À sa cinquante-deuxième session, le Comité a demandé au groupe composé des membres actuels, futurs et sortants de son Bureau et des bureaux de ses organes subsidiaires (le "Groupe des 15") d'examiner les moyens de rationaliser et d'optimiser l'usage que le Comité et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, en tenant compte de la nécessité de concilier l'intérêt suscité par les exposés techniques et de celle de disposer d'assez de temps pour examiner quant au fond les questions dont le Comité et ses organes subsidiaires sont saisis<sup>6</sup>. Le Comité, à sa cinquante-troisième session, examinera cette question. Il pourra également souhaiter aborder d'autres questions relatives à l'organisation des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

#### Questions diverses

Le Comité voudra peut-être, s'il y a lieu, examiner des questions autres que celles énumérées ci-dessus.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/64/20), par. 326.

#### Annexe

# Calendrier indicatif des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-troisième session\*

Le calendrier ci-après indique de manière générale les dates et heures auxquelles les points seront examinés au cours de la session. L'examen de tous les points pourra être avancé, prorogé ou reporté en fonction des besoins des membres du Comité et des contraintes d'organisation rencontrées au cours de la session.

Date	Point de l'ordre du jour	Matin	Point de l'ordre du jour	Après-midi
Mercredi	1	Ouverture de la session	5	Débat général
9 juin 2010	2	Adoption de l'ordre du jour	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	3	Élection du Bureau	7	Application des recommandations d'UNISPACE III
	4	Déclaration du Président		
	5	Débat général		
Jeudi	5	Débat général	5	Débat général
10 juin 2010	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	6	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	7	Application des recommandations d'UNISPACE III	7	Application des recommandations d'UNISPACE III
Vendredi 11 juin 2010	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante- neuvième session	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session
	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
Lundi 14 juin 2010	8	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session		Groupe de travail du Sous-Comité scientifique et technique sur la viabilité à long terme des activités spatiales

<sup>\*</sup> À sa trente-huitième session, le Comité est convenu que les États membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux qui ne préjugerait pas du temps effectivement consacré à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20* (A/50/20), par. 169 b)).

Date	Point de l'ordre du jour	Matin	Point de l'ordre du jour	Après-midi
	9	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante- neuvième session		
	10	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle		
Mardi 15 juin 2010	11	Espace et société	11	Espace et société
	12	L'espace et l'eau	12	L'espace et l'eau
	13	Espace et changements climatiques	13	Espace et changements climatiques
Mercredi 16 juin 2010	11	Espace et société	14	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies
	12	L'espace et l'eau	15	Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable
	13	Espace et changements climatiques	16	Questions diverses
Jeudi 17 juin 2010	14	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies	14	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies
	15	Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable	15	Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable
	16	Questions diverses	16	Questions diverses
Vendredi 18 juin 2010	17	Rapport du Comité à l'Assemblée générale	17	Rapport du Comité à l'Assemblée générale